

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



SOUTENIR LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, C'EST  
**DÉCIDER DE LA SOLIDARITÉ DE DEMAIN**

L'École supérieure de travail social est un établissement d'enseignement technique supérieur géré par l'Association des surintendantes d'usines et de services sociaux créée en 1917, reconnue d'utilité publique depuis 1923.

N°UAI : 075 360 2 H



ÉCOLE SUPÉRIEURE  
DE TRAVAIL SOCIAL



L'École supérieure de travail social forme des praticiens et des cadres de l'action sociale qui oeuvrent auprès de populations vulnérables : enfants et familles en difficulté, femmes isolées, migrants, personnes âgées ou en situation de handicap ...

## DES VALEURS, UN PROJET PÉDAGOGIQUE

Un accompagnement pédagogique individuel au quotidien pour permettre le processus de professionnalisation.

Un projet cadrant et rassurant pour faciliter la rencontre avec les publics en difficulté

Une mobilité européenne et internationale pour s'ouvrir au monde

Classe inversée, pédagogie numérique, ateliers en petits groupes : une innovation pédagogique constante pour s'adapter aux besoins des étudiants.

Une formation ancrée dans des valeurs pour des professionnels engagés, conscients des enjeux de société.

Un appui sur la recherche en sciences humaines pour décoder les faits sociaux

Des promotions à taille humaine pour avancer ensemble.



Depuis 2015 :

- 323 étudiant.e.s Assistant de service social
- 165 étudiant.e.s Éducateurs de jeunes enfants
- 119 étudiant.e.s Éducateurs spécialisés



90 % de réussite au diplôme en moyenne



Des étudiants embauchés en cours de formation, un fort taux d'employabilité

1917

Cinq femmes militantes de l'action sociale et du droit de vote des femmes créent l'école et l'association des surintendantes d'usines

1923

L'association est reconnue d'utilité publique

1938

Reconnaissance du diplôme d'État d'assistant de service social et du diplôme de surintendante d'usine et de services sociaux

1939-1945

La directrice de l'école Jane Sivadon est arrêtée pour faits de Résistance, comme plusieurs membres du personnel et élèves, dont Berty Albrecht

# EN NOUS VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



Vous soutenez les projets de mobilité de nos étudiants et de nos formateurs.

Vous nous offrez la possibilité de construire des projets avec les terrains professionnels : colloques, journées d'étude, voyages de découverte.

Vous contribuez à moderniser nos outils numériques pour pouvoir apprendre autrement, partout et tout le temps.

Vous développez la recherche pour répondre toujours mieux aux besoins des populations et des professionnels.



Vous soutenez nos projets culturels et artistiques comme la troupe des Educ'acteurs et le festival du film social.

Vous nous permettez d'actualiser nos outils de communication et d'information : webinar, websérie, site internet ...

Vous nous aidez à être toujours à la pointe de l'actualité éditoriale, de la littérature scientifique et des documents audiovisuels avec notre centre de ressources documentaires et numériques.



<http://www.facebook.com/etsup75>



<https://www.linkedin.com/company/etsup/>



1972

Première convention avec l'université

1979

Création du centre de recherche de l'école

1984

Convention avec l'université Paris-Nanterre

1990

L'école des surintendantes d'usines devient l'ETSUP, École supérieure de travail social

2002

Ouverture de la formation d'Éducateur spécialisé

2011

Ouverture de la formation d'Éducateur de jeunes enfants

2017

L'école et l'association célèbrent leur centenaire sur le thème Travailleur social au XXIe siècle

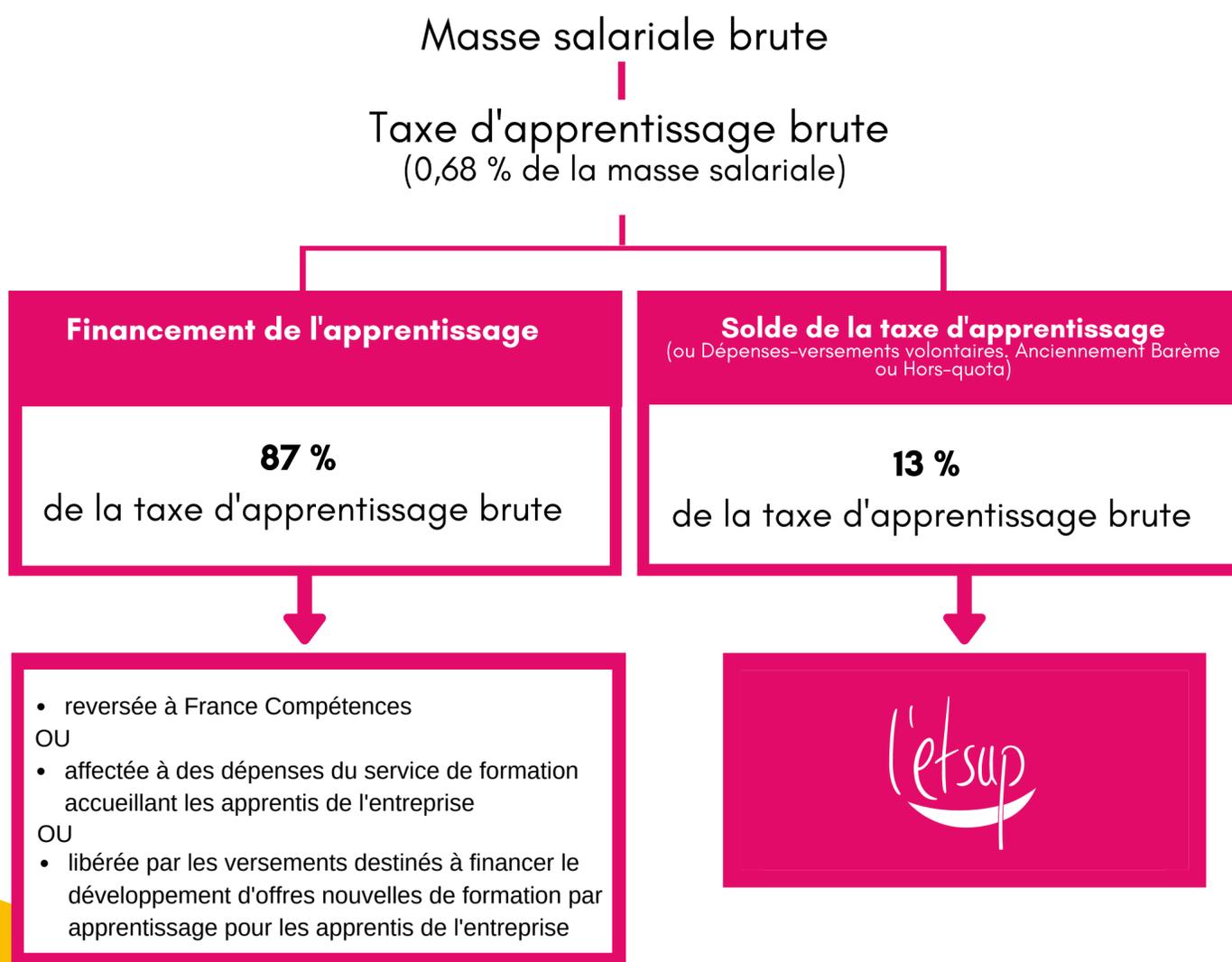
# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## NOUVEAU DISPOSITIF EN 2020

La taxe d'apprentissage est un impôt. Depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le circuit de versement a changé pour les entreprises soumises à la taxe d'apprentissage.

Elle permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel, et de l'apprentissage.

### L'ETSUP est habilitée pour percevoir le solde de la taxe d'apprentissage dans son intégralité



L'ETSUP est un établissement d'enseignement technique supérieur

Code APE : 8559B - N° SIRET : 78428109900027

N°UAI : 075 360 2 H

L'ETSUP bénéficie du soutien de la région Ile-de-France



L'ETSUP - 8, Villa du parc Montsouris - 75 014 PARIS - 01.44.16.81.84

taxe-apprentissage@etsup.com

[www.etsup.com](http://www.etsup.com)

